

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10988**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences, technologies, Santé Mention Commerce Spécialité : Commerce des produits et services industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Commercialisation au service des entreprises du secteur industriel avec une double compétence technique et commerciale

Interagir efficacement avec l'environnement technique, juridique et commercial des entreprises industrielles

Capacité à évaluer, négocier et planifier une démarche commerciale, des plans stratégiques à la négociation d'achat-vente

Conception et réalisation des actions marketing, de gestion de projet

Capacité à entrer en contact et négocier avec une clientèle professionnelle

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur de la santé et de l'industrie

Commercial en B to B

Acheteur industriel

Chargé de projet de développement dans l'industrie

Responsable commercial et marketing dans les entreprises industrielles

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1101 : Achats

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

D1407 : Relation technico-commerciale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

##### Pré-requis :

baccalauréat ou équivalent

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

##### Composantes de la certification :

UE 1 100h 5 ECTS

Compétences attendues :

- Compréhension de l'environnement économique et juridique.

- Savoir communiquer par écrit oral

Disciplines concernées

- Techniques d'expression / communication

Projet Professionnel Personnel

- Anglais

- Economie générale et Economie entreprise

- Droit des affaires, droit social

Modalités de l'enseignement

- Cours

- labo de langue

- Presse spécialisée

- utilisation de l'informatique

#### UE 2 90h 5 ECTS

Compétences attendues :

- Gérer son portefeuille clients
- Etablir des solutions commerciales et financières
- Utiliser les outils informatiques

Disciplines concernées

- Gestion centre de profit
- Traitement informatique des données
- Mathématiques commerciales et financières

Modalités de l'enseignement

- Cours
- Etude de cas
- Simulation par jeu d'entreprise

#### UE 3 100h 6 ECTS

Compétences attendues :

- Découverte de soi
- Négocier avec les prospects et clients

Disciplines concernées

- Communication Interpersonnelle
- Négociation en milieu industriel

Modalités de l'enseignement

- Cours
- Sketch de négociation avec utilisation de la vidéo

#### UE 4 76h 7 ECTS

Compétences attendues :

- Approche des marchés étrangers
- Gérer dans le temps ses clients

Disciplines concernées

- Achat et vente en environnement international
- Gestion d'un portefeuille clients
- Anglais professionnel
- Achat industriel

Modalités de l'enseignement

- Cours
- Etude de cas
- Labo de langue

#### UE 5 80h 7 ECTS

Compétences attendues :

- Comprendre et élaborer un plan de marchéage

Disciplines concernées

- Marketing fondamental
- Marketing industriel
- Distribution et logistique
- Qualité (Normes et Certification) et veille

Modalités de l'enseignement

- Cours
- Etude de cas
- Simulation par jeu d'entreprise

#### UE 6 150h 10 ECTS

Compétences attendues :

- Analyser et répondre à une problématique professionnelle

Disciplines concernées

- Projet tuteuré

Modalités de l'enseignement

- Travail en entreprise

#### UE 7 37 semaines ou 16 semaines pour le stage 20 ECTS

Compétences attendues :

- Réaliser des missions commerciales de technico-commercial en entreprise

Disciplines concernées

- Apprentissage ou stage suivant le statut de l'apprenant

Modalités de l'enseignement

- Travail en entreprise

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 (création des licences professionnelles)

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

**Autres sources d'information :**

[www.iutfigeac.com](http://www.iutfigeac.com)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Toulouse Le Mirail, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IUT Figeac / Département Techniques de commercialisation, Avenue de Nayrac, 46100 FIGEAC

**Historique de la certification :**